

PROGRAMME FACULTAIRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

Ce programme vise à améliorer la capacité en recherche et en création de la Faculté des arts. Les sommes allouées sont destinées à soutenir les activités de recherche et de création individuelles et collectives de son corps professoral, à produire un effet levier pour les financer de manière plus substantielle, ainsi qu'à élaborer et développer des projets structurants et durables pour la Faculté. Il se divise en sept volets :

- **DÉMARRAGE DES NOUVELLES PROFESSEURES, NOUVEAUX PROFESSEURS**
- CONSOLIDATION POUR LA RELÈVE PROFESSORALE
- RELANCE DE PROJETS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- NOUVELLES ORIENTATIONS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT DES ÉQUIPES DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- APPARIEMENT FINANCIER AUX SUBVENTIONS LIÉES À LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES
- MOBILISATION ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET SOUTIEN À LA PUBLICATION

Modalités générales

- Les montants alloués peuvent varier d'une année à l'autre selon les fonds attribués annuellement par le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion. Des montants maximums sont annoncés à titre indicatif pour chacun des volets du programme
- Chaque volet est soumis à des règles budgétaires et échéanciers qui lui sont propres. Suite à l'octroi d'une subvention, la professeure, le professeur doit porter une attention particulière aux termes et délais permis pour l'utilisation des fonds qui lui sont octroyés
- L'appui financier de la Faculté des arts résultant de ce programme doit être clairement reconnu dans les documents imprimés et numériques servant la diffusion des activités ou des résultats de recherche ou de recherche-crédation
- Un rapport final de réalisation doit être soumis à Stéphanie Tran (tran.stephanie@uqam.ca), attachée d'administration de la Faculté, à la fin de la période de subvention
- Pour les questions et le suivi administratif des dossiers, la professeure, le professeur doit s'adresser à Geneviève Garneau, agente de recherche et de planification, au poste 2432 ou à l'adresse courriel garneau.genevieve@uqam.ca
- Les demandes de financement sont déposées en version électronique à l'adresse courriel recherche.facarts@uqam.ca

Démarrage des nouvelles professeures, nouveaux professeurs

Contexte

La Faculté soutient financièrement les nouvelles professeures, nouveaux professeurs, afin qu'elles ou ils puissent amorcer ou poursuivre leurs activités en recherche ou en création et préparer des demandes de subvention auprès d'organismes externes (CRSH, FRQSC). Ce volet comporte deux parties, une dédiée au fonctionnement (démarrage) et l'autre à l'équipement, qui sont financées conjointement selon les fonds disponibles au moment de l'embauche.

Objectifs spécifiques

- Accompagner les nouvelles professeures, nouveaux professeurs, dans l'organisation et la planification de leurs activités en recherche ou en création
- Soutenir le fonctionnement de leurs activités de recherche ou de création
- Fournir des ressources matérielles pour appuyer leurs activités de recherche ou de création
- Encourager la préparation de demandes de financement externe

Conditions d'admissibilité

- Être une professeure ou un professeur nouvellement embauché à la Faculté des arts
- L'obtention du doctorat n'est pas une condition pour obtenir cette subvention

Montants alloués

- Fonctionnement (démarrage) : jusqu'à 7 500 \$ à dépenser **dans les deux années suivant l'octroi** de la subvention (avec possibilité d'une année supplémentaire sur demande et justification)
- Équipement : Jusqu'à 4 000\$ pour l'achat d'équipement de recherche ou de création. Les dépenses doivent être impérativement **imputées avant la fin de l'année budgétaire en cours** (30 mars). Pour de plus amples informations, communiquer avec Stéphanie Tran (tran.stephanie@uqam.ca)

Dépôt de la demande

Faire parvenir les documents suivants en version électronique à recherche.facarts@uqam.ca

- le formulaire *Démarrage des nouvelles professeures, nouveaux professeurs*
- le [CV commun canadien](#) formaté selon les consignes FRQSC ou CRSH